

VILLE D'UGINE (Savoie) COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal d'Ugine régulièrement convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Franck LOMBARD, Maire, le lundi 18 décembre 2017 à 18h30.

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Michel CHEVALLIER, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Hubert DIMASTROMATTEO, M. Philippe GARZON, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Vanessa PUT-DE GIULI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Martial PERRIN, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Christiane GERANI, M. Thierry LAURENT, Mme Catherine CLAVEL, M. Jamel BOUCHEHAM, , Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Michel VARRONI, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Emmanuelle MERLE, Mme Agnès CREPY, M. Jérôme BOIS.

Etaient représentés: Mme Danièle BURNET-FAUCHE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Laurence PATUEL ayant donné pouvoir à M. Philippe GARZON, Mme Marie-Thérèse GUILLON ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN et Mme Maria LAZLI ayant donné pouvoir à M. Martial PERRIN.

Absente : Mme Stéphanie LUSSIANA (jusqu'à 18h50)

A - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

B - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des événements familiaux suivants :

- Le 21/10/2017 naissance de Livia, fille de Samuel ISSARTEL, services techniques extérieurs
- Le 23/09/2017 naissance d'Auriane, fille de Mathieu BERTOLINI, service des eaux
- Le 09/12/2017 décès de M. Louis VERGER, père de Mireille MOLLIER- CARROZ anicienne conseillère municipale



- Le 11/12/2017 décès de Mme Maria CAILLE.
- Le 16/12/2017 décès de M. Henri KOCIEMBA.

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De l'Association France Palestine Solidarité pour le ramassage de textile.
- De l'Amicale Laïque section gymnastique pour l'octroi d'une subvention.
- De **AREVA NP** pour le prêt de matériel lors de leur journée qualité.
- Du comité des fêtes de Marthod pour le prêt de matériel lors de la fête pastorale.
- De la Communauté Russe et Ugine pour les travaux réalisés sur la partie avant de l'église orthodoxe.

<u>Décisions</u>

Décision du 23/05/17 N°2017-15 Rapporteur : M. Philippe GARZON	Portant sur l'étude pour la réalisation d'un schéma directeur d'eaux pluviales – Cabinet MONTMASSON pour un montant de 23 740€ HT
Décision du 29/11/17 N°2017-49 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur un contrat de prêt d'un montant de 450 000€ auprès de la Banque Postale pour un budget annexe de l'Assainissement
Décision du 19/06/17 N°2017-16 Rapporteur : M. Mustapha HADDOU	Portant sur la mission de chargé de sécurité au 22 ^{eme} Festival du Jeu et Jouet – Société Savoie Prévention pour un montant de 859€ HT
Décision du 19/06/17 N°2017-20 Rapporteur : M. Mustapha HADDOU	Portant sur la surveillance du 22 ^{eme} Festival du Jeu et Jouet – Société Annecy Sécurité Privée pour un montant de 1 283.64 € HT
Décision du 19/10/17 N°2017-36 Rapporteur : M. Mustapha HADDOU	Portant sur la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Centre Social Multi Accueil – Entreprise LES ATELIERS Architectes pour un montant de 42 500€ HT.
Décision du 31/10/17 N°2017-35 Rapporteur : M. Hubert DIMASTROMATTEO	Portant sur les travaux de réfection du pont d'Héry sur Ugine – Entreprise FREYSSINET pour un montant de 84 330€ HT
Décision du 25/10/17 N° 2017-039 Rapporteur : M. Hubert DIMASTROMATTEO	Portant sur la fourniture de sapins pour les décorations de Noël 2017 – Entreprise BAUDIN Patrick pour un montant de 2 417.70€ HT
Décision du 23/10/17	Portant sur la réalisation d'objets de communication

N°2017-37	Conjeté DIMO manus
Rapporteur : M. Martial PERRIN	Société DIMO pour un montant de 9 854€ HT.
Décision du 24/11/17 N°2017-41 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur les travaux d'aménagement de 3 appartements dans la résidence « llot Muyard »- lot 1 Electricité – Entreprise ACOMELEC pour un montant de 15 000€ HT
Décision du 24/11/17 N°2017-42 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur les travaux d'aménagement de 3 appartements dans la résidence « llot Muyard »- lot 2 Plomberie – Entreprise Laurent LANARO pour un montant de 8 654€ HT
Décision du 24/11/17 N°2017-43 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur les travaux d'aménagement de 3 appartements dans la résidence « llot Muyard »- lot 3 Menuiserie intérieure – Menuiserie LENOBLE pour un montant de 10 871.23€ HT
Décision du 24/11/17 N°2017-44 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur les travaux d'aménagement de 3 appartements dans la résidence « llot Muyard »- lot 4 Revêtement de sol – Entreprise APM pour un montant de 7 389.12€ HT
Décision du 24/11/17 N°2017-45 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur les travaux d'aménagement de 3 appartements dans la résidence « llot Muyard »- lot 5 Plâtrerie, peinture et faux plafonds – Entreprise Charvin Peinture pour un montant de 22 057.08€ HT
Décision du 27/11/17 N°2017-47 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur la reconduction d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 000 000€.
Décision du 27/11/17 N°2017-48 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER	Portant sur la reconduction d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 000 000€.
Décision du 30/11/17 N°2017-50 Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN	Portant sur la location du jardin n°5 au Crest-Cherel à M. Pierre OBERLANDER pour un montant annuel de 22.50€

M. Chevallier fait un point sur la trésorerie. Le 18 décembre 2017, elle s'élève à 436 K €.

C - EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE



ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°01

Opérateurs en téléphonie - Convention constitutive de groupement entre la Commune d'Ugine, le C.C.A.S. d'Ugine, et le SMBVA

Rapporteur: M. Simon OUVRIER-BUFFET

Les marchés de services de télécommunications de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ugine arrivent à leur terme.

Le syndicat mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA), au vu des montants engagés, bénéficie d'offres grand public, inadaptées aux collectivités locales et aux règles financières propres aux personnes morales de droit public (plateforme de facturation Chorus, délais de paiement...).

Afin d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses pour cette consultation d'opérateurs, il est proposé de lancer une consultation pour la Ville d'Ugine, le CCAS d'Ugine et le SMBVA.

Pour cela, il y a lieu :

- de créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 et du décret n°2016-360 du 25/03/16
- de signer une convention constitutive de groupement entre ces trois entités juridiques.

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations du Code des Marchés Publics et des seuils de passation des marchés.

La Commission d'Appel d'Offres à réunir le cas échéant sera présidée par M. le Maire ou son représentant. Le C.C.A.S désignera un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres dont il dispose. Le SMBVA désignera un représentant selon les modalités qui lui sont propres.

La Commune sera coordonnatrice du groupement. Elle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant.

Elle sera chargée de signer le(s) marché(s) et de le(s) notifier.

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des fournitures et/ou prestations qu'il aura commandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la procédure décrite ci-dessus pour retenir un prestataire ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement avec le C.C.A.S et le SMBVA, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

FINANCES



Délibération n°02 Décision modificative de crédits n°3 au budget principal de la Commune

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Cette décision modificative de crédits n°3 porte sur un ajustement des crédits. Elle a été présentée en commission des finances le 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative de crédit ci-après :

Chapitre		Pour Mémoire BP 2017	DM	Total Crédits 2017 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 3	Total crédits 201 après DM
	ES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	2 627 735,00	65 330,19	2 693 065,19		2 693 065.
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 675 450,00		4 675 450,00		4 675 450,0
014	Atténuation de produits	208 000,00		208 000,00	1	208 000,0
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00		10 000 ,0
65	Autres charges de gestion courante	1 375 375,00		1 375 375,00		1 375 375,0
66	Charges financières	277 000,00		277 000,00		277 000,0
67	Charges exceptionnelles	8 600,00	6 100,00	14 700,00		14 700.0
023	Virement à la section d'investissement	2 289 490,00		2 289 490,00	1	2 289 490,0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00		400 000,00	l .	400 000,0
	Total dépenses de fonctionnement	11 871 650,00	71 430,19	11 943 080,19		11 943 080,1
RECETT	ES DE FONCTIONNEMENT	1	/ 150,15	11 743 000,17	0,00	11 943 000,1
013	Atténuation de charges	40 000,00		40 000,00		40,000,0
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	615 172,00		615 172,00		40 000,0
73	Impôts et Taxes	8 586 534,00		8 586 534.00		615 172,0
74	Dotations et Participations	1 060 684,00		893 224,00		8 586 534,0
75	Autres produits de gestion courante	1 522 700,00		1 522 700,00		893 224,0
76	Produits financiers	9 060,00		9 060,00		1 522 700,0
77	Produits exceptionnels	2 500,00	84 100,00	86 600,00		9 060,0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 000,00		35 000,00)	86 600,0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	154 790,19	154 790,19		35 000,00
	Total recettes de fonctionnement	11 871 650,00	71 430,19	11 943 080,19	0.00	154 790,1
EPENSI	S D'INVESTIS SEMENT	0/1 050,00	71 430,19	11 293 000,19	0,00	11 943 080,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	1 050 000,00	70 000,00	1 120 000,00	1 000 000 00	0,0
20	Immobilisations incorporelles	325 000,00	70 000,00	325 000,00	1 000 000,00	2 120 000,0
21	Immobilisations corporelles	987 000.00		987 000,00	291 000,00	325 000,00
23	Immobilisations en cours	5 298 000,00		5 298 000,00	-291 000,00	1 278 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 000,00		35 000,00	-291 000,00	5 007 000,0
	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	1	35 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	2 995 081,91	2 995 081,91	1	0,00
	Total dépenses d'investissement	7 695 000,00			1 000 000 00	2 995 081,9
ECETTE	S D'INVESTISSEMENT	7 075 000,00	3 003 031,91	10 700 001,91	1 000 000,00	11 760 081,91
	Dotations fonds divers et réserves	2 000 000,00	1 490 000,00	3 490 000.00	1	
	Subventions d'investissement	2 030 000,00	1 420 000,00	,		3 490 000,00
	Emprunts et dettes assimilés	836 110,00	1 575 081,91	2 030 000,00		2 030 000,00
	mmobilisations en cours	32 600,00	1 373 081,91	2 411 191,91	1 000 000,00	3 411 191,91
	Autres immobilisations financières	106 800,00		32 600,00		32 600,00
	Virement de la section de fonctionnement	2 289 490,00		106 800,00		106 800,00
	Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00		2 289 490,00		2 289 490,00
	Opérations patrimoniales	0.00		400 000,00		400 000,00
	Total recettes d'investissement		2.065.001.01	0,00		0,00
	- star receases a investissement	7 095 000,00	3 063 081,91	10 760 081,91	1 000 000,00	11 760 081,91

Délibération n°03 Décision modificative de crédits n°2 au budget principal du centre équestre

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER



Cette décision modificative de crédits n°2 porte sur un ajustement des crédits en fonctionnement. Elle a été présentée en commission des finances le 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative de crédit ci-après :

Chap.	Libellés	Pour Mémoire BP 2017	DM 2017	Total crédits 2017 avant nouvelle DM	Total décision modificative n°2	Total crédits 2017 après DM
DEPEN	ISES DE FONCTIONNEMENT					
011	Characa have the control of the cont					
011	Charges à caractère général	64 000,00	1	64 000,00	8 500,00	72 500,0
012	Charges de personnel	95 200,00		95 200,00	-8 500,00	86 700,00
65	Atténuation de produits	0,00		0,00		0,00
66	Autres charges de gestion courante Charges financières	0,00		0,00		0,00
67	Charges inancieres Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
002		0,00		0,00		0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	50 645,19	50 645,19		50 645,19
	Total dépenses de fonctionnement	159 200,00	0,00	209 845,19	0,00	209 845,19
RECET	TES DE FONCTIONNEMENT					
70	Ventes de produits	104 200,00	23 000,00	127 200 00		100,000,00
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	27 645,19	127 200,00 82 645,19		127 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	27 043,19	0,00		82 645,19
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00		0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	159 200,00	50 645,19	209 845,19	0,00	0,00 209 845,19
					0,00	209 043,19
DEPEN.	S ES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0.00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	1	0,00		0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0.00		0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D.D.G.P.					0,00	0,00
RECET	LES D'INVESTISSEMENT					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00		0.00	1	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00		0,00		0,00
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Délibération n°04 Décision modificative de crédits n°2 du budget annexe du Chauffage Urbain

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET



Cette décision modificative de crédits n°2 porte sur un ajustement de crédits. Elle a été présentée en commission des finances le 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative de crédit ci-après :

Chap.		Pour Mémoire BP 2017	DM 2017	Total crédits 2017 avant nouvelle DM	Total décision modificative n°2	Total crédits 2017 après DM
DEPEN	ISES DE FONCTIONNEMENT					
r						
011	Charges à caractère général	605 000,00	47 348,17	652 348,17	14 000,00	666 348,17
012	Charges de personnel	25 000,00	27 000,00	52 000,00	1 000,00	53 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00		0,00
66	Charges financières	50 000,00		50 000,00	-15 000,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	110 000,00		110 000,00		110 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	790 000,00	74 348,17	864 348,17	0,00	864 348,17
RECET	TES DE FONCTIONNEMENT	1				
		1				
70	Ventes de produits	790 000,00		790 000,00		700 000 00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00		790 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		0,00		0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	74 348,17	74 348,17		0,00
	Total recettes de fonctionnement	790 000,00	74 348,17	864 348,17	0.00	74 348,17
	and the same of th	770 000,00	74 340,17	004 340,17	0,00	864 348,17
DEPEN	SES D'INVESTISSEMENT					
					1	1
16	Emprunts et dettes assimilées	103 000,00		103 000,00		103 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	7 000,00		7 000,00		7 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		0,00		0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		0.00		0,00
	Total dépenses d'investissement	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
RECET"	TES D'INVESTISSEMENT					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	110 000,00		110 000,00		110 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00		0,00		0,00
	Total recettes d'investissement	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00

Arrivée de Mme Stéphanie LUSSIANA

Délibération n°05 Budget primitif 2018 de la Commune

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 6 novembre 2017 et sur proposition de la commission des finances réunie le 7 décembre dernier, le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

11 698 990 €

Section d'investissement :

6 130 390 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget tel qu'il est présenté ci-dessus.

Délibération n°06 Budget primitif 2018 du Centre Equestre

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Il y a lieu de voter le budget primitif 2018 du Centre équestre.

La commission des Finances réunie le 7 décembre a examiné ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 86 090 €

Section d'investissement :

0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget tel qu'il est présenté ci-dessus.

Délibération n°07 Budget primitif 2018 de la Cuisine Centrale

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Il y a lieu de voter le budget primitif 2018 de la Cuisine Centrale.

La commission des Finances réunie le 7 décembre a examiné ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 740 000 €

Section d'investissement :

50 560 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget tel qu'il est présenté ci-dessus

Délibération n°08 Budget primitif 2018 du chauffage urbain

Rapporteur: M. Simon OUVRIER-BUFFET

Il y a lieu de voter le budget primitif 2018 du budget annexe du chauffage urbain.

La commission des Finances réunie le 7 décembre a examiné ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 861 500 €

Section d'investissement :

200 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget tel qu'il est présenté ci-dessus

Délibération n°09 Vente de livrets pédagogiques édités par la FFERapporteur : M. Martial PERRIN

Afin de faciliter l'apprentissage de l'équitation et de satisfaire les adhérents du Centre Equestre, il est proposé de vendre des livrets pédagogiques, édités par la FFE, au prix de 16 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la vente de livrets pédagogiques aux adhérents du Centre Equestre au prix de 16 € l'unité.

Délibération n°10 Subventions 2018 aux associationsRapporteur : M. LE MAIRE

L'article 6574 du budget communal prévoit des subventions de fonctionnement aux associations.

Il convient de répartir ces subventions au prorata des besoins exprimés à ce jour par les organismes selon le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve le montant des subventions aux associations conformément au tableau joint en annexe.

Pour les autres associations :

Mme Christiane GERANI, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET et M. Mustapha HADDOU quittent la séance.

- Pour l'Amicale Laïque :
- section culture la subvention prévue est de 8 000 €
- section gymnastique la subvention prévue est de 7 207 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve les subventions aux différentes sections de l'Amicale laïque.

Mme Christiane GERANI, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET et M. Mustapha HADDOU rejoignent la séance.

Mme Christiane GERANI, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Emmanuel LOMBARD (ayant pouvoir pour Mme Danièle BURNET FAUCHE) et Mme Emmanuelle MERLE quittent la séance.

Pour le Comité de Jumelage : la subvention prévue s'élève à 2 700€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 2 abstentions (Mme Agnès CREPY et M. Jérôme BOIS) approuve la subvention au Comité de Jumelage.

Mme Christiane GERANI, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Emmanuel LOMBARD et Mme Emmanuelle MERLE rejoignent la séance.

- M. Gérard RUFFIER-MONET quitte la séance.
- Pour l'Association des Anciens Combattants d'Ugine, la subvention prévue est de 545 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve la subvention à l'Association des Anciens Combattants d'Ugine.

M. Gérard RUFFIER-MONET rejoint la séance.

Mme Christiane GERANI quitte la séance.

➢ Pour l'Echo du Mont-Charvin, la subvention prévue est de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve la subvention à l'Echo du Mont-Charvin.

Mme Christiane GERANI rejoint la séance.

- M. Michel CHEVALLIER quitte la séance.
- Pour l'ASU Football, la subvention prévue est 28 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve la subvention à l'ASU Football.
M. Michel CHEVALLIER rejoint la séance.
M. Jean-Pierre PLAISANCE quitte la séance.
Pour Ugine Montagne, la subvention prévue est de 410 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve la subvention à Ugine Montagne.
M. Jean-Pierre PLAISANCE rejoint la séance.
M. Martial PERRIN (ayant pourvoir pour Mme Maria LAZLI), Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Sophie BIBAL, Mme Christiane GERANI, Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Jérôme BOIS quittent la séance.
Pour Ugine Animation, la subvention prévue est de 80 000 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix pour et 2 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE) approuve la subvention à Ugine Animation
M. Martial PERRIN, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Sophie BIBAL, Mme Christiane GERANI, Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Jérôme BOIS rejoignent la séance.
Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU et M. Jérôme Bois quittent la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE) approuve le versement de la subvention à l'OMCS.

➤ Pour l'OMCS, la subvention prévue est de 136 000 €.

Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU et M. Jérôme Bois rejoignent la séance.
Mme Christiane GERANI, Mme Sophie BIBAL, Mme Marie-Thérèse BERGERET et Mme Agnès CREPY quittent la séance.
Pour le FAT, la subvention prévue est de 77 000 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve le versement de la subvention au FAT.
Mme Christiane GERANI, Mme Marie-Thérèse BERGERET et Mme Agnès CREPY rejoignent la séance.
Mme Agnès CREPY quitte la séance
Pour l'association TakaJoué, la subvention prévue est 150 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 2 abstentions (Mme Emmanuelle MERLE et M. Jérôme BOIS) approuve le versement de la subvention à l'association TakaJoué.
Mme Agnès CREPY rejoint la séance
AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

M. Michel CHEVALLIER quitte la séance

Délibération n°11 Reconduction de la convention de gestion locative, immobilière et financière du patrimoine communal par l'OPH d'Ugine Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET



Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal approuvait la reconduction de la convention de gestion locative, immobilière et financière du patrimoine communal par l'Office Public de l'Habitat d'Ugine.

Par délibération en date du 6 novembre 2017 le Conseil Municipal approuvait l'avenant n° 1 à cette convention afin d'intégrer à celle-ci la gestion des logements de l'ancienne école de Soney suite à sa restructuration.

Aujourd'hui, il convient de reconduire la convention aux mêmes conditions pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2018.

La Commission Municipale « Cadre de Vie » réunie le 11 décembre 2017 a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de gestion aux conditions susmentionnées,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

M. Michel CHEVALLIER rejoint la séance

Délibération n°12 Acquisition d'un local commercial sis au lieu-dit « les Fontaines d'Ugine » appartenant à la SCI BISILLIAT

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

La Commune d'Ugine a eu connaissance de la vente par la SCI BISILLIAT d'un local commercial cadastré section E n° 3204 et sis dans la Copropriété les Cyclamens au lieu-dit « les Fontaines d'Ugine » en zone UC du Plan Local d'Urbanisme.

Ce bien est composé d'un local d'activité d'une surface de 85,45 m² (lot 76) et d'une réserve de 40,59 m² (lot 16).

Le montant de la vente s'élève à 156 100 € ; les frais d'agence d'un montant de 5 800 € TTC sont à la charge du vendeur et inclus dans le prix de vente.

La Société EMIRO s'est portée acquéreur de ces biens auprès de la SCI BISILLIAT et a signé un compromis de vente avec cette dernière. Cependant, compte-tenu de l'emplacement de ce local il est opportun pour la Commune

d'en devenir propriétaire.

Aussi, la Municipalité a émis un avis favorable à l'acquisition de ces biens au prix de 156 100 €.

La Société EMIRO ayant engagé des frais pour cette affaire, la Commune prendra en charge l'ensemble de ces derniers :

500 € de formalités préalables auprès de la SCP CERUTTI (voir Me Masson)

500 € de provisions sur frais auprès de Me GRILLET, notaire associé à Saint-Aygulf



- 180 € de frais de rédaction de compromis auprès de Me GRILLET, notaire associé à Saint-Aygulf
- 1 520€ de frais d'avocat.
- Remboursement de l'appel de fonds des charges de copropriétés du 1^{er} trimestre 2018 d'un montant de 915€59
- Remboursement de la taxe foncière 2018 ainsi que les frais d'assurance et du contrat d'électricité.

Les frais de notaire liés à cette acquisition seront pris en charge par la Commune.

La Commission Municipale « Cadre de Vie » a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la Commune des biens précités, aux conditions susmentionnées,
- autorise M. le Maire ou Mme le Maire-Adjoint chargée de l'Urbanisme, à signer tout acte afférent à cette affaire.

Délibération n° 13 Acquisition d'une parcelle de terrain sise au lieu-dit « les Sablons » appartenant à Mme LOMER Jeanne

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Par délibération en date du 29 mai 2017 le Conseil Municipal approuvait l'acquisition de parcelles de terrains sises aux lieus-dits « La Zérudière » « Bois des Glaciers » et « Les Sablons » appartenant à Mme LOMER Jeanne.

Mme LOMER Jeanne est ensuite revenue sur sa position et fait part à la Municipalité de son souhait de se dessaisir uniquement de la parcelle E n° 113 d'une surface de 1060 m² sise au lieu-dit « les Sablons ».

Compte-tenu de la situation de cette parcelle, jouxtant des propriétés communales et située en zone NL du Plan Local d'Urbanisme, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

Aussi cette dernière a émis un avis favorable à l'acquisition de ce bien pour un montant de 1219 €.

Les frais de notaire liés à cette acquisition seront pris en charge par la Commune.

La Commission Municipale « Cadre de Vie » a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la Commune du bien précité, aux conditions susmentionnées,
- autorise M. le Maire ou Mme le Maire-Adjoint chargée de l'Urbanisme, à signer tout acte afférent à cette affaire.

Délibération n°14 Vente à M. LECURU Rémi et Mme MARECO Delphine d'une partie de la propriété du Guédet

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Par acte notarié en date des 23 septembre et 6 octobre 2011 la Commune a acquis une propriété sise au lieu-dit « le Guédet », cadastrée section M n° 176 - 177 - 178 - 179 - 181 - 182 - 183 - 184 - 690 et 691.

Cette propriété d'une surface totale de 50 274 m² comprend une maison, un chalet, un mazot et un poulailler en ruine et se situe en zone NS et NP du Plan Local d'Urbanisme.

L'acquisition de la propriété par la Commune a reçu l'agrément de la SAFER suivant convention en date du 8 Juillet 2011. L'engagement de la Commune portait sur la location d'une partie du bien acquis : parcelles cadastrées M 176 – M177 – M179 – M182 – M183 – M184 (excepté 5000 m² maximum autour du bâtiment principal cadastré M181) à un ou plusieurs agriculteurs ».

Aujourd'hui M. LECURU Rémi et Mme MARECO Delphine ont fait part à la Commune de leur souhait d'acquérir le bâti de la propriété soit les parcelles M 181 – 690 et 691 ainsi qu'environ 4400 m² des parcelles M 176 et 183.

La Commune a émis un avis favorable à la cession de cet ensemble au prix de 195 000 € conformément à l'avis du Service France Domaine.

Les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune. Les frais de notaire liés à l'acquisition seront pris en charge par l'acquéreur.

La Commission Municipale « Cadre de Vie » a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente par la Commune à M. LECURU Rémi et Mme MARECO Delphine des biens précités au prix de 195 000 € et aux conditions susmentionnées,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°15 Tableau des emplois permanents



Rapporteur: M. Michel CHEVALLIER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu les délibérations du conseil municipal du 29 mai 2017, du 10 juillet 2017 et du 6 novembre 2017 portant création de plusieurs postes notamment dans le cadre des avancements de grade,

Vu le transfert du personnel à la communauté d'agglomération Arlysère en lien avec la compétence Habitat-Logement au 1^{er} janvier 2017 et de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018,

Après avis du comité technique réuni le 7 décembre 2017,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants à compter du 1 $^{\rm er}$ janvier 2018 :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre de postes
FILIERE ADMINIS	STRATIVE	
Attaché principal	35	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	1
Adjoint administratif	35	2
Adjoint administratif	17.50	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	35	4
FILIERE ANIM	ATION	I.
Animateur	35	1
Adjoint d'animation	21.35	1
Adjoint d'animation	28	1
Adjoint d'animation	31.50	1
Grade	Durée hebdomadaire	Nombre de postes
FILIERE POL	-ICE	
Brigadier-chef principal	35	1
FILIERE SOC	IALE	
Agent social	17.5	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	3
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	30.45	1
FILIERE SOC	IALE	

ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	31.15	1
FILIERE TECH	NIQUE	
Ingénieur	35	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35	1
Technicien	35	2
Agent de maîtrise principal	35	2
Agent de maîtrise	35	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	2
Adjoint technique	35	5
Adjoint technique	33.61	1
Adjoint technique	31.85	1
Adjoint technique	29.40	1
Adjoint technique	26.95	1
Adjoint technique	25.20	1
Adjoint technique	24.15	1
Adjoint technique	23.10	1
Adjoint technique	21	1
Adjoint technique	19.95	1
Adjoint technique	18.90	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Supprime les postes listés ci-dessus,
- Approuve le tableau des emplois permanents de la Ville d'Ugine ci-joint à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- Confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n°16 Convention de prestation de services avec la SEM4V pour 2018 Rapporteur : M. Mustapha HADDOU



Le Conseil municipal, par délibération du 10 juillet 2017, a approuvé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la SEM4V pour l'année 2017.

La SEM4V sollicite la ville d'Ugine pour l'année 2018, de pouvoir disposer de l'appui d'un agent administratif pour les assister dans l'élaboration et le suivi des marchés publics

Il est donc proposé de renouveler la convention pour l'année 2018 et que Lydia BONGIOVI, rédacteur territorial à la commune d'Ugine, soit mise à disposition de la SEM4V et cela pour 7.50 heures hebdomadaires.

Les membres du Conseil d'administration de la SEM4V (M. Franck LOMBARD, M. Michel CHEVALLIER, Mme Sophie BIBAL, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Thierry LAURENT, M. Hubert DIMASTROMATTEO, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONET et M. Jérôme BOIS) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention de prestations de services à signer avec la SEM4V, comme jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

QUALITE DE VIE ET SERVICE A LA POPULATION

Délibération n°17 Tarification stage Cirque – Secteur Jeunesse Rapporteur : M. Mustapha HADDOU

Le Secteur Jeunesse s'associe au projet de spectacle décentralisé proposé par le Dôme Théâtre sur le thème du cirque qui aura lieu le 5 juin 2018 à Ugine

L'objectif est de Co-construire un projet avec le Dôme Théâtre, l'école de musique, le Lycée, le Collège, le Secteur Jeunesse et les autour du spectacle/concert « En cirque ! » afin de mobiliser les publics de tous âges

Le partenariat avec le Secteur Jeunesse sera de proposer un stage cirque pour les jeunes de 11 à 15 ans et de travailler en lien avec l'école de Musique & Danse en associant cirque et Musique Assistée par Ordinateur.

Ce travail de conception est prévu sur la base d'un stage de 5 jours durant les vacances scolaires d'Hiver associé à une présentation lors du spectacle décentralisé qui aura lieu le 5 juin 2018 à Ugine.

Pour l'intégration de ce stage au programme du Secteur Jeunesse et parce qu'il fait partie d'un projet spécifique, il convient de proposer une tarification dédiée à cette action :

Ugin	e et Marthod	=2/	Extérieur
QF1	25,00€	QF1	45,00€
QF2	30,00€	QF2	50,00 €
QF3	35,00€	QF3	55,00€

QF4	40,00 €	QF4	60,00 €	
QF5	45,00€	QF5	65,00€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les tarifs proposés pour le Stage Cirque
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette action.

Délibération n°18 Soutien à la pratique culturelle et sportive

Rapporteur : M. Jamel BOUCHEHAM

Par délibération n° 35 du 29 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de soutien à la pratique culturelle et sportive proposées par la Ville d'Ugine aux enfants et aux jeunes Uginois de moins de 15 ans.

Dans ce cadre, la Ville d'Ugine a été destinataire des états détaillés des « déductions » de cotisations accordées par les associations ou structures d'Ugine, dans la limite de 20 € maximum par an et par enfants ou jeunes de moins de 15 ans.

Il convient donc d'approuver le versement du montant selon le tableau joint aux associations ou structures uginoises sollicités.

La Commission Municipale « Qualité de Vie » réunie le 11 décembre 2017 a émis un avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement du montant selon le tableau joint aux associations ou structures uginoises sollicités dans le cadre du soutien à la pratique culturelle et sportive, selon le tableau ci-joint.

Délibération n°19 Projet social 2018 – 2021 du Centre Socioculturel Eclat de Vie d'Ugine

Rapporteur : M. Jamel BOUCHEHAM

Le précédent projet social a été signé avec la CAF pour une durée de 3 ans. Ce dernier arrive à son terme au 31 décembre 2017.

En concertation avec la CAF, le comité d'habitants et les partenaires, un nouveau projet social, cohérent avec les attentes des habitants, est élaboré pour 4 ans, sur la période 2018/2021.

Le projet social va ainsi traiter des grands axes suivants : Citoyenneté et pouvoir d'agir, Mieux Vivre Ensemble, le centre socioculturel comme lieu d'accueil ressource pour tous.

Ce projet social sera présenté à la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie dans l'objectif de renouveler l'agrément « Centre Social » pour la période de 2018 à 2021 et ainsi



bénéficier d'un financement de ses actions au titre de l'animation globale et au titre de l'animation collective famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les axes du projet social du Centre Socioculturel Eclat de Vie définis pour la période 2018 - 2021,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'agrément du Centre Social et à solliciter les subventions et prestations de service afférentes, auprès de la CAF et de tout autre organisme.

Délibération n°20 Convention entre la Ville et Ugine Animation Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Le décret n°2001-495 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques imposent la signature de convention dès lors que la subvention communale annuelle versée aux associations est supérieure à 23 000 €.

Aussi il convient de signer une convention liant l'association Ugine Animation et la Commune, pour une durée de 3 ans à compter du 1^e décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Ugine Animation.

DIVERS

Délibération n°21 Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018 Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi Macron, relative à la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail situés en zone touristique et dérogation sur décision du Maire :

Vu les articles L3132-26 et L3132-27 du code du travail ;

Vu l'article L3132-25-4 du code du travail, qui indique que « Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche sur le fondement d'une telle autorisation. » ;

Vu la délibération du 6 novembre 2017 accordant une dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

Vu la demande des commerces de détail alimentaire d'ouverture dominicale pour l'année 2018 des dimanches suivants :

7 janvier 2018



- 25 février 2018
- 22 avril 2018
- 26 août 2018
- 2 septembre 2018
- 9 septembre 2018
- 4 novembre 2018
- 9 décembre 2018
- 16 décembre 2018

La décision de M. le Maire doit être prise après avis du Conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2018 sur la commune d'Ugine aux dates citées ci-dessus.

Mme Christiane GERANI ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 20 voix pour 4 oppositions (Mme Agnès CREPY, Mme Emmanuelle MERLE, M. Jérôme BOIS et Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET) et 4 abstentions (M. Michel CHEVALLIER, Mme Sophie BIBAL, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA) émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2018 sur la commune d'Ugine aux dates citées ci-dessus.

D - QUESTIONS DIVERSES

1/ Mme Agnès CREPY indique avoir été interpellée suite à des problèmes de déneigement sur Héry et s'interroge sur le pilotage depuis Ugine.

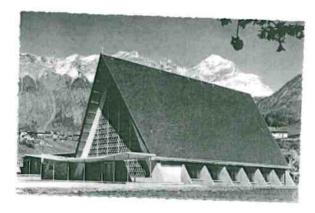
M. Hubert DIMASTROMATTEO confirme que le pilotage se fait de la mairie avec un circuit et des amplitudes horaires imposés au prestataire extérieur.

M. Hubert DIMASTROMATTEO indique que bien entendu si le prestataire est en difficulté les services pourront intervenir.

M. LE MAIRE informe que pour la prochaine saison d'hiver les conventions de déneigement avec les privés seront supprimées.

2/ Mme Agnès CHEVALIER-GACHET présente le projet de l'ex-église des Fontaines :

Projet de réhabilitation - Du cultuel au culturel : Le renouveau de l'ex-église du Sacré Cœur des Fontaines à Ugine



Petit Rappel Historique

L'église est inaugurée en 1959 après 2 ans de

L'architecte est Claude Robert FAY, qui conçoit cet édifice pour l'intégrer notamment dans le « Nouveau Village ». Il s'appuie sur l'utilisation de matériaux bruts issus de productions locales.

Cette église est prévue pour accueillir 400 personnes d'où les dimensions de l'espace :

- 28 mètres de long
- 22 mètres de large
- 18 mètres de haut

L'Etat des lieux

La visite du lieu permet d'avoir un aperçu global de l'édifice.

Les points à travailler :

L'acoustique La lumière Le chauffage

Les points à conserver:

Le sol en pierre La déclivité du sol allant en pente douce jusqu'à l'autel (environ 40 cm) Les boisseaux en terre cuite formant le vitrail L'aspect brut du lieu

La porte en bois de l'entrée

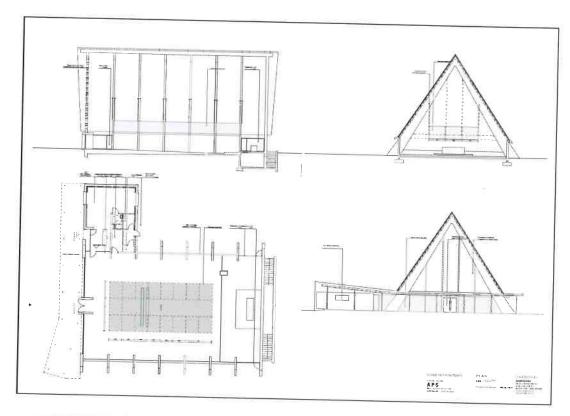


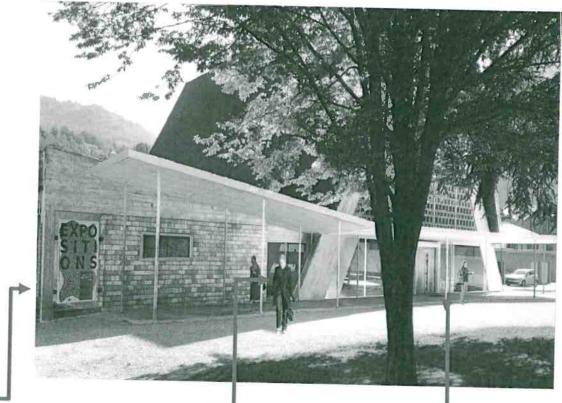


Les Attentes pour le lieu culturel

- La modularité du lieu
- Conserver les spécifiés du lieu qui fait partie du Patrimoine Architectural du XX° siècle
- Apporter les modifications nécessaires pour répondre aux contraintes techniques sans dénaturer le lieu.
- Utiliser les espaces annexes, comme salle de travail....



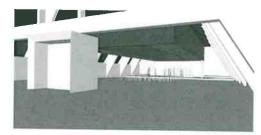




Espace libre (emplacement de la cloche) à utiliser pour la communication

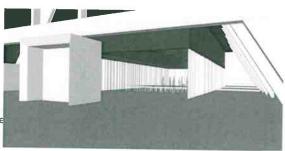
Nouvelle entrée. Permet un accès aux salles et aux toilettes

Ancienne porte conservée. Baies vitrées encadrant la porte.

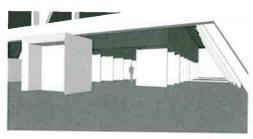


MODULARITE du lieu

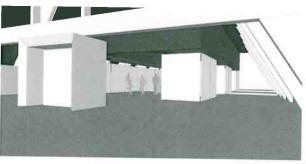
Pour un concert, une représentation...



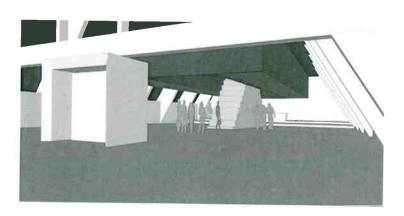
Pour une projection, une conférence...



Pour une exposition librement installée...

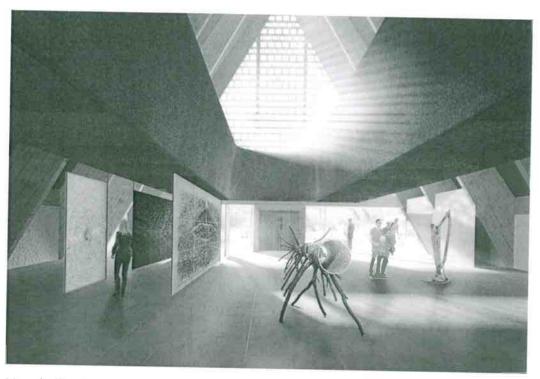


Ou une exposition sous forme de parcours...



Pour une exposition de volume...





Vue de l'intérieur, sous la structure

- 3/ Mme Agnès CREPY interroge M. Emmanuel LOMBARD sur l'arrivée des migrants.
- M. Emmanuel LOMBARD informe que La Préfecture a imposé à la commune la mise en place d'un Centre d'accueil et d'orientation pour l'accueil de 50 migrants.
- M. Emmanuel LOMBARD indique qu'aujourd'hui sont arrivés 25 Afghans qui relèvent soit du dispositif de demandes d'asile soit du dispositif Dublin et qu'il parait difficile d'accueillir convenablement plus de personnes. Une réunion aura lieu avec la Sous-Préfecture et la SASSON pour évoquer ces difficultés.
- M. Emmanuel LOMBARD informe que des réunions vont avoir lieu avec les associations locales afin d'accompagner au mieux les migrants et notamment de l'association Agir abcd pour l'apprentissage du français.
- M. Emmanuel LOMBARD souligne la solidarité de nombreux Uginois.
- 4/ M. LE MAIRE informe du départ de Mme Sophie GHIRON, Directrice générale des Services, à la Communauté d'agglomération Arlysère et la remercie pour son implication et le travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, M. Le Maire, lève la séance à 20h10.

Ugine le 22 décembre 2017,

Franck LOMBARD

Maire d'UGINE

Compte-rendu affiché du 22 décembre 2017 au 30 janvier 2018